

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 450

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

N° 2023-08-06

Séance du 08 décembre 2023

L'an **deux mil vingt-trois**

Et le huit décembre

A **dix-huit** heures et **trente** minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LAVAL, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL, M. Sylvain OLLIER

Absent excusés : /

Absents : Mme Elodie COURTET ; Mme Géraldine GOURGEONNET

Date de la convocation : 28 novembre 2023

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DEVEDEUX

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI
NON PERMANENT D'AGENT RECENSEUR**

VU le code général de la fonction publique notamment son article L.332-23 2° ;

VU la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement,

VU l'arrêté ministériel du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour l'opération de recensement de la campagne en cours.

Sur le rapport du Maire et à l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décide :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'**Adjoint Administratif** relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du **05 janvier 2024 au 17 février 2024 inclus.**

Cet agent assurera des fonctions d'agent recenseur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de **8 heures.**

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un **contrat d'engagement.**



Votants : 09	Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Le Maire,
 Nathalie LE GALL



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ..18.12.2023
 Et de la publication le 19.12.2023
 A MONESTIER-MERLINES, le ..19.12.2023

Le Maire,



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification devant le Tribunal Administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud-CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

